

Code postal  
57130

**Commune de**  
**JOUY-AUX-ARCHES**

Code INSEE  
57350

## Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

### Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DDE/SAH n° 2006-053

du 07 | 02 | 2006

mis à jour le 28 | 11 | 2019

### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  <sup>1</sup> **oui**  **non**   
 date 14 | 04 | 2008

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres mouvements de terrain

- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux **oui**  **non**

- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N  
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  <sup>1</sup> **oui**  **non**   
 date | |

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres

- > Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux **oui**  **non**

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  <sup>2</sup> **oui**  **non**   
 date | |

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

- > Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux **oui**  **non**

### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T **prescrit** <sup>3</sup> **oui**  **non**

<sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T **approuvé** **oui**  **non**

- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement **oui**  **non**

- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> **oui**  **non**

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal  
57130

Commune de  
JOUY-AUX-ARCHES

Code INSEE  
57350

page 2/2

### Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1   
très faible

zone 2   
faible

zone 3   
modérée

zone 4   
moyenne

zone 5   
forte

### Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui  non

### Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés

nombre 5

. de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

nombre 0

. de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

Pièces jointes \*

### Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Titres II et III du règlement du PPR

### Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Plan de zonage du PPR

2 cartes indiquant le périmètre de chaque SIS

date Novembre 2019

le préfet de département

\* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département  
[www.departement.gouv.fr](http://www.departement.gouv.fr)